Groupement de coopération sanitaire du pays d'Aix (GCSPA)

109, avenue du Petit Barthelémy
13617 Aix en Provence Cedex 01

Mise à disposition de distributeurs automatiques de boissons et de produits alimentaires pour le GCSPA

REGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.)

Procédure de passation : Consultation pour une C.O.T du domaine public

Date limite de réception des offres : **23 NOVEMBRE 2026, 11h00.**

Table des matières

Article 1er. Objet de la consultation 3
1.1. Objet de la procédure 3
1.2. Objet de la Convention 3
1.3. Lieu d'exécution de la prestation 3
Article 2. Conditions de la consultation 3
2.1. Pouvoir adjudicateur 3
2.2. Organisation du pouvoir adjudicateur 3
2.3. Organisation de la consultation 3
2.8. Délai de validité des offres 4
Article 3. Présentation des offres 4
Article 4. Conditions d'envoi ou de remise des offres 5
4.1 Transmission électronique 5
4.2 Transmission sur support papier 6
Article 5. Examen des offres et attribution du marché 6
5.1 Critères d'attribution 6
5.2 - Attribution du marché 6
Article 6. Renseignements complémentaires 7
6.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 7
6.2 - Procédures de recours 7

Article 1er. Objet de la consultation

1.1. Objet de la procédure

Pour cette convention, une consultation est passée, afin d'attribuer de façon transparante une COT (Convention d'Occupation Temporaire) du domaine public.

1.2. Objet de la Convention

Le Groupement de coopération sanitaire du pays d'Aix (ci-après GCSPA) met à disposition, à titre précaire et révocable, de l'exploitant, plusieurs emplacements (définis ci-après), afin d'y implanter et d'y exploiter, à titre exclusif, des distributeurs automatiques de boissons fraîches et chaudes, et de produits alimentaires.

1.3. Lieu d'exécution de la prestation

GCSPA

Instituts de formation (pavillon et amphithéatre Vallade) et Blanchisserie interhospitalière

109 avenue du Petit Barthélémy

13617 Aix-en-Provence cedex 1

Instituts de formation

Hôpital du pays salonais

207 Avenue Julien Fabre

13658 Salon-de-Provence Cedex

Article 2. Conditions de la consultation

2.1. Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur contractant est :

- Le Groupement de coopération sanitaire du pays d'Aix

L'autorité compétente est :

- Madame Gaëlle DUFOUR, administrateur du GCSPA

2.2. Organisation du pouvoir adjudicateur

Le service chargé de la procédure est :

- Administration du GCSPA "service achats Mr ESCARTIN"
- Centre hospitalier Montperrin - 109, avenue du Petit Barthelémy
- 13617 Aix en Provence Cedex 01

2.3. Organisation de la consultation

2.3.1. Dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- ◊ Règlement de Consultation (R.C) ;
- ◊ Convention d'Occupation Temporaire du domaine public;

2.3.2. Visite sur site

Préalablement à l'établissement de l'offre et afin de permettre aux candidats d'apprécier les contraintes liées à l'objet du marché, une visite sur site pourra être effectuée.

Le candidat devra prendre contact avec Mme Isabelle LE :

- Par Email : isabelle.le@gcspa.fr
- Téléphone : 04.42.16.49.95

2.3.3. Mise à disposition du dossier de consultation

Il peut être obtenu en le téléchargeant sur le site : http://www.marches-publics.info

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.8. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Article 3. Présentation des offres

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui :

- **A** - Le candidat devra en particulier fournir :
 - Les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à l'engager
 - Une lettre de candidature
 - Une copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire
 - La preuve d'une assurance pour risques professionnels ou déclaration appropriée de banques.

Pour produire les renseignements énumérés ci-dessus, les candidats ont la possibilité d'utiliser les formulaires DC1 et DC2 (nouvelle version) disponibles sur le site : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4

- **B -** Le contenu de l'offre :
 - La Convention
 - Une note méthodologique sur les moyens mis en œuvre par l'entreprise pour répondre aux besoins de l'Etablissement
 - Composition des produits proposés ;
 - Le candidat précisera obligatoirement la manière dont l'offre intègre les préoccupations de développement durable. A cet égard, les points suivants pourront notamment être détaillés :
 - Consommation d'eau et d'énergie, existence d'un mode « veille » ;
 - Prise en compte du commerce équitable dans les matières premières utilisées ;
 - Récupération du marc de café, capacités de valorisation et de conversion ;
 - Mode de reprise et de recyclage des gobelets…etc…

- **C -** Echantillons :

Afin de permettre une meilleure appréciation des produits proposés, les candidats devront remettre gratuitement les échantillons désignés ci-après :

- 1 Soda aux extraits végétaux type fanta ou orangina 33cl
- 1 Eau plate 50 cl
- 1 Cola 33cl
- 1 Jus de fruit 33cl
- 1 Thé glacé 33cl
- 1 Encas sucré sachet 6 madeleines
- 1 Encas sucré barre chocolatée type snickers, mars, bounty…

- 1 Encas salé sachet de chips
- 1 Encas salé sachet avec un croissant
- 1 Dragé au chocolat et cacahuette type m&ms ou maltesers
- 1 Friandise sachet différents bonbons type Haribo
- 1 Gobelet

Les échantillons pourront être livrés, par tout moyen à la convenance du candidat, avant le 23 novembre 2026 -- 11h00 à l'adresse suivante :

GCSPA

Instituts de formation (pavillon et amphithéatre Vallade) et Blanchisserie interhospitalière

« A l'attention de Madame LE »

109 avenue du Petit Barthélémy

13617 Aix-en-Provence cedex 1

Horaires : Lundi au vendredi de 8h30 à 15h30

Article 4. Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

4.1 Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://www.marches-publics.info .

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.
Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.
Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
GCSPA – "CH MONTPERRIN"
109 AVENUE DU PETIT BARTHELEMY
13617 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Word, Excel, PDF, ZIP
La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.
La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.
Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.
Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

4.2 Transmission sur support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Article 5. Examen des offres et attribution du marché

Les candidatures seront examinées au regard des critères de recevabilité et/ou des niveaux minimaux de capacités suivants :

-Référence professionnelle et capacité technique

-Capacité économique et financière

5.1 Critères d'attribution

Le choix de l'attributaire est fondée sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération sous forme de pourcentages :

1- Qualité du service proposé pendant l'exploitation – 30%
2- Montant de la redevance annuelle proposée – 15%
3- Qualité et diversité des produits proposés – 15%
4- Qualité des distributeurs proposés en termes de solidité, d'intégration esthétique – 20%
5- Prise en compte du développement durable- consommations des appareils, recyclage des contenants… - 20%

Après réception et examen des offres, il est établi un premier classement des offres.

Une phase de négociation pourra être engagée avec les trois (3) premiers candidats du pré-classement. A l'issue de cette phase de négociation un deuxième classement sera effectué sur la base des critères ci-dessus.

Une dégustation de boissons chaudes pourra également être organisée, avec les trois premier du pré classement, sur un site défini par le candidat et se trouvant dans un rayon de 50km d'Aix-en-Provence.

5.2 - Attribution du marché

La notification de la COT ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans un délai de 7 jours francs à compter de la date de réception de la demande du GCSPA les attestations fiscales et sociales de l'année 2025, délivrées par les administrations et organismes compétents.

Si le candidat retenu ne peut produire les certificats précités dans le délai ci-dessus, son offre est rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par le GCSPA.

Le GCSPA présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

A tout moment le GCSPA peut mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

Article 6. Renseignements complémentaires

6.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://www.marches-publics.info

Cette demande doit intervenir au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres.
Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 4 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.
Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

6.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Marseille
22 à 24 rue Breteuil
13281 MARSEILLE CEDEX 06

Tél : 04 91 13 48 13
Télécopie : 04 91 81 13 89
Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : http://marseille.tribunal-administratif.fr/